



SENSIBILISATION AUX RISQUES PROFESSIONNELS

1. Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les expositions au bruit, aux risques chimiques et au risque routier. Repérer et prévenir ces expositions au sein de l'entreprise.
- Connaître les mesures de protection collectives et individuelles existantes.

2. Public concerné

Tout salarié exposé ou susceptible d'être exposé aux risques professionnels (bruit, risque chimique, risque routier).

3. Durée : 4 heures

4. Programme de la formation

Introduction (30 min)

- Panorama des enjeux et des problématiques de santé au travail
- Responsabilités de l'employeur et des salariés

Module 1 : Exposition au bruit (2h15)

- Connaissance du danger (30 min)
- Effets sur la santé et les conditions de travail (45 min)
- Bases réglementaires (30 min)
- Moyens de prévention collective et individuelle (30 min)

Module 2 : Risque chimique (1h15)

- Connaissance du danger (30 min)
- Effets sur la santé et les conditions de travail (45 min)
- Bases réglementaires (30 min)
- Moyens de prévention collective et individuelle (30 min)

Module 3 : Risque routier (1h30)

- Connaissance du danger (30 min)
- Effets sur la santé et les conditions de travail (30 min)
- Bases réglementaires (15 min)
- Moyens de prévention collective (15 min)

5. Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Échanges et retours
- d'expérience Études de cas

6. Évaluation des acquis (30 min)

Questionnaire d'évaluation Un questionnaire de fin de formation permettra de mesurer l'atteinte des objectifs.

Modalités de validation :

- 1 point par réponse correcte
- 7 bonnes réponses sur 10 minimum pour valider la formation

Questions :

1. L'exposition au bruit fait-elle partie de votre activité ?
2. À partir de combien de dB(A) existe le risque de perte auditive ?
3. Le casque est-il une protection collective ou individuelle ?
4. Êtes-vous exposé au risque chimique cutané ?
5. Un masque poussière FFP3 protège-t-il contre les solvants ?
6. Un produit contenant une substance CMR est-il étiqueté ?
7. Le risque routier est-il un risque professionnel majeur ?
8. Le permis de conduire peut-il être demandé par le chef d'entreprise ?
9. L'organisation du travail fait-elle partie des sources d'accidents ?
10. L'entretien des véhicules est-il sous la responsabilité du chef d'entreprise ?

7. Bilan de fin de formation (15 min)

- Synthèse des acquis Recueil de la
- satisfaction des participants

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne sur www.formezvoo.com. Contactez notre équipe pour toute question : contact@formezvoo.com /09 70 70 03 01.